

Des voix: D'accord.

M. Lambert: Merci beaucoup, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je terminais simplement en montrant quel immense empire on a créé. Mais cela ne nous impressionne pas. On verra à l'expérience que la roue peut tourner, et peut-être que dans 10 ans d'ici on demandera aux députés d'approuver la décentralisation de ce ministère, comme cela s'est déjà fait pour beaucoup d'autres.

J'ai vu renaître en 1964 le ministère de l'Industrie et du Commerce, qu'on est maintenant en train d'enterrer. C'est le présent projet de loi qui en sonne le glas. Les échanges internationaux sont allés se fondre dans les activités du ministère des Affaires extérieures, et je suppose que le commerce va maintenant relever du ministère de l'Expansion industrielle. Nous ne savons pas où le commerce intérieur va aller, mais cela c'est une autre paire de manches.

M. Evans: Monsieur le Président, au sujet de la question posée par le député avec lequel j'ai collaboré très étroitement et très amicalement au fil des ans, au sujet du titre des ministres, j'estime que c'est de ces amendements qu'il s'agit en ce moment. Je vais donner la raison du changement qui est intervenu dans le titre du ministre d'État chargé du Commerce international et dans celui du ministre d'État chargé des Relations extérieures.

Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Regan) et le ministre d'État chargé des Relations extérieures (M. Pepin) seront dotés de pouvoirs identiques en tant que ministres d'État, cependant ils resteront des ministres prêtant leur concours au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). C'est pour leur donner plus de visibilité à l'échelon international qu'on les désigne de la sorte et que l'on crée ces fonctions par une loi nouvelle plutôt que par la loi sur les ministres et secrétaires d'État. Il est important sur la scène internationale qu'ils soient ministres de plein exercice, alors même qu'ils sont ministres d'État pour l'exercice du pouvoir politique au sein du gouvernement canadien. Telle est exactement la raison d'être de ce changement.

Si le député examine très soigneusement le projet de loi, il verra que les pouvoirs accordés à ces deux ministres ne dépassent pas ceux de ministre d'État, même s'ils ne sont pas désignés comme tels. Ils auront plus de visibilité internationale et plus de visibilité dans l'organisation du ministère des Affaires extérieures. C'est pour cela que l'on change leur titre. Le député qui a posé la question a proposé de leur redonner le titre de ministres d'État. Le gouvernement avait une excellente raison de présenter ces changements. Nous ne sommes pas du tout désireux d'en revenir au titre plus traditionnel en ce qui les concerne.

M. Lambert: Puis-je répliquer, monsieur le Président?

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je serai contente que le député réponde. J'oserai dire, et je pense que le député sera d'accord avec moi, que le secrétaire parlementaire n'a pas compris où voulait en venir mon collègue.

Comme nous l'avons déjà fait valoir à la Chambre et au comité, l'une des grandes anomalies de ce projet de loi c'est que l'on a prévu un sous-ministre pour le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Regan), mais non pas pour le ministre d'État chargé des Relations extérieures (M. Pepin). En fait, d'après l'organigramme, le ministre d'État

chargé des Relations extérieures joue un rôle fort imprécis. Mais nous en reparlerons plus longuement lors de l'étude des deux prochaines motions.

Nous comprenons la raison de la modification technique apportée au titre du ministre d'État qu'on désigne désormais du simple titre de ministre. Il n'y a aucun doute dans notre esprit à ce sujet. Nous comprenons également pourquoi il est précisé dans le projet de loi que le poste de ministre d'État du Commerce extérieur «sera comblé» alors que dans le cas du poste de ministre d'État des Relations extérieures, il est seulement dit qu'il «pourra être comblé». Le secrétaire parlementaire n'a pas à s'inquiéter, car nous comprenons très bien l'objet de ces modifications, pour les avoir longuement étudiées en comité.

J'ai abordé ce grand problème pour la première fois le 22 juin dernier, comme en témoigne la page 26705 du Hansard. Pour ce qui est du regroupement des amendements, il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement a eu tort ou non de scinder le ministère de l'Industrie et du Commerce, et de confier la direction de l'industrie au ministère de l'Expansion économique régionale, tandis que la direction du commerce est remise au ministère des Affaires extérieures. Comme l'a expliqué le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous ne savons pas très bien de quel service relèvera la direction du commerce intérieur, mais nous pensons que ce sera du ministère de l'Expansion économique régionale. Hélas, c'est déjà chose faite.

Je suis persuadée que la réorganisation qui a abouti à cette mesure est du cru de l'ancien secrétaire du Conseil privé. Le cabinet a tout simplement eu du mal à démêler l'incroyable fouillis qu'il avait créé. Il faudra sans doute des années au ministère pour s'adapter à cette réorganisation, comme en témoigne le plus récent organigramme publié par le ministère des Affaires extérieures.

• (1640)

Quant aux tentatives en vue de regrouper Commerce et Relations extérieures, elles auront deux conséquences. Je tiens simplement à les répéter, mais je n'ai pas l'intention de m'étendre sur le sujet aujourd'hui étant donné que c'est chose faite et qu'il n'y a plus rien à faire pour y remédier. La première conséquence qu'a la séparation des secteurs industrie et commerce, c'est que le secteur du commerce se trouve pour ainsi dire privé de sa clientèle, notre base industrielle. Lorsque les deux étaient regroupés, on pouvait examiner le rendement, sur le plan des exportations, des industries canadiennes notamment, et établir un rapport direct avec les besoins et les objectifs commerciaux du gouvernement canadien. Tandis que les commissaires au commerce relevaient des Affaires extérieures lorsqu'ils étaient affectés à l'étranger, il existait, au Canada, un lien très étroit entre les responsables du commerce et ceux de l'industrie. Certains d'entre nous craignent que ce lien, qui est si essentiel à l'expansion de nos industries d'exportation, disparaisse au cours de cette réorganisation et que l'industrie, qui relève actuellement du ministère de l'Expansion économique régionale et industrielle, soit plus restreinte et repliée sur elle-même au lieu d'être tournée vers l'extérieur, comme le voulait la tradition du ministère de l'Industrie et du Commerce. En effet, je me souviens de l'époque où l'on a créé le ministère de l'Industrie en tant qu'entité distincte de celui du